

### Questions orales

Le ministre sait que la flotte française a pris 20 000 tonnes de trop l'année dernière. Quand le ministre résistera-t-il à la flotte française et luttera-t-il pour les droits de nos pêcheurs?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, le gouvernement prend des mesures pour résoudre une fois pour toutes un problème qui a été créé par le gouvernement dont le député faisait partie. On sait que cinq navires français pêchent dans 3PS depuis que le gouvernement Trudeau a accordé à la France en 1972 le droit de pêcher dans ces eaux sans tenir compte du fait qu'il s'agissait d'une ressource canadienne.

**M. Henderson:** Le ministre devrait connaître la différence entre un chalutier de pêche fraîche et un chalutier-usine congélateur.

#### LA POSITION DU MINISTRE

**M. George Henderson (Egmont):** Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministre auraient dit que la flotte française dépassera son contingent de 25 000 tonnes métriques. Avec neuf chalutiers-usines congélateurs, je soutiens qu'il s'agira plutôt de 60 000 tonnes métriques. Le ministre restera-t-il inactif et laissera-t-il les pêcheurs canadiens de l'Atlantique se tourner les pouces en regardant la flotte française rapporter en France du poisson pris dans leurs eaux?

• (1440)

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je répète que c'est le gouvernement du député qui a commencé à octroyer des permis à ces neuf chalutiers français. Le gouvernement actuel poursuit avec la France, depuis quelques semaines, des négociations qui mettront fin, une fois pour toutes, à l'exploitation de l'une de nos ressources légitimée par le gouvernement du député, en 1984, quand il a décidé de fermer les yeux, au cours d'un échange de notes diplomatiques, sur les excédents pêchés par les Français dans la zone 3PS.

#### LE RESPECT DU QUOTA PAR LES NAVIRES FRANÇAIS

**M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles):** Monsieur le Président, le ministre a beau jeu de blâmer le gouvernement précédent, mais son gouvernement a maintenant la responsabilité de nos stocks de poisson. Pourrait-il assurer à la Chambre et aux organismes comme la *Newfoundland Fishermen's Union* et l'Association des pêcheries du Québec que les Français respecteront ce quota? Sinon, pourquoi leur a-t-il accordé un permis?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, en vérité, le Canada a fixé à la France un quota de 6 400 tonnes de morue dans la zone contestée. La France a maintenu qu'elle avait le droit d'en pêcher 25 000 tonnes. C'est pour cette raison que nous avons cherché à conclure, avec ce pays, un accord dont les dernières modalités seront annoncées prochainement, accord qui régira la pêche dans cette zone pour la première fois dans notre histoire.

#### LA RAISON D'OCTROYER LES PERMIS

**M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles):** Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. Il n'a pas donné à la Chambre la garantie que ce quota...

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Les préambules aux questions ne devraient pas servir à faire remarquer simplement que le ministre n'a pas nécessairement répondu à la question. Une question supplémentaire sert à essayer d'obtenir du ministre la réponse désirée. J'aimerais que le député pose sa question.

**M. Manly:** Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il a octroyé ces permis avant d'avoir obtenu l'assurance que les quotas canadiens seraient respectés?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je répète qu'en juin 1984 l'ancien gouvernement libéral a accepté qu'aucune des parties présentes dans la zone contestée ne réglemente les activités des navires de pêche battant pavillon de l'autre partie. La solution de ce problème doit être trouvée au niveau diplomatique, et nous sommes sur le point d'annoncer une entente établissant un régime d'exploitation commun de cette région.

#### LA CONDUITE DES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

**M. George Baker (Gander—Twillingate):** Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre des Pêches et des Océans ont chargé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures «de mener nos discussions sur les pêches avec les Français de manière à ne pas détériorer les rapports cordiaux du Canada et de la France». J'aimerais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me dise si dans ces négociations le ministre a contribué à accorder aux Français suffisamment de permis de chalutier-usine congélateur pour leur permettre non seulement de pêcher sept fois plus que leur quota de poissons, mais d'en prendre même plus que la totalité des prises autorisées pour l'ensemble de la région de la côte sud de Terre-Neuve? Le ministre a-t-il l'intention de se présenter aux prochaines élections en France?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je ferai remarquer que le ministre des Pêches et des Océans ne donne pas d'ordres au secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur cette question. Nous respectons un protocole établi par le gouvernement dont faisait partie le député, en vertu duquel le Canada a accepté de ne pas intervenir dans la réglementation des pêches dans la zone contestée en attendant un règlement acceptable de la question de la ligne de frontière que notre gouvernement poursuit énergiquement auprès de la France.

#### LA POSITION CANADIENNE

**M. George Baker (Gander—Twillingate):** Monsieur le Président, dans leur désespoir, les pêcheurs de Terre-Neuve sont allés jusqu'à se renseigner sur la possibilité d'obtenir une immatriculation française pour leurs navires de façon à pouvoir pêcher sur la côte sud de Terre-Neuve sans risquer de se faire arraisonner par notre gouvernement. Des pêcheurs terre-neuviens battant pavillon français! Vive la Terre-Neuve libre!